

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 3 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le 3 MARS, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace séraphin GIMBERT à VESSEAU, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H00 en présence de :

**PRESENTS** : MC SAUSSAC, A BEL, M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, , C FAURE (proc de J SOUBEYRAND), P GAILLARD (proc de K ESSAYAR), R KAPPEL, JY MEYER,, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JC COURT, A DELAYGUE, C DUCHAMP, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, M CHAZE, V VANDUYNSLAGER, J BOYER, G DOZ, M CEYSSON, F CHASSON, A ROUSSET, B SOUCHE, M TOURVIEILHE, M TAUPENAS et A LAURENT.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 52  
Présents : 45  
Procurations : 2  
Votants : 47  
Absents : 5

**Secrétaire de séance** : Alice BEL

**Absents** : JP LARDY, M ALLAMEL, JF DURAND, J SEBASTIEN et A CHARROUD

**En présence des suppléants non votants** :

Date de convocation : 25/02/2021

**Objet** : Gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement itinérant (ALSH) - lancement de la consultation en vue de la passation d'un marché public de prestation de services en procédure adaptée.

La gestion de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) itinérant est actuellement confiée à l'Association Centre Socioculturel le PALABRE, dans le cadre d'un marché public de services pour la période du 01/07/2018 au 30/06/2021.

Ce marché arrivant à terme en juin prochain, il convient de préparer une nouvelle consultation qui permettra d'attribuer un nouveau marché à l'issue du marché en cours.

Les modalités liées au futur marché sont :

1. Durée de 42 Mois (3 ans et demi ce qui représente 42 mois aux fins de finir l'année civile) couvrant la période du 01/07/2021 au 31/12/2024.
2. Montant prévisionnel, pour la durée totale du futur marché estimé entre 470 000 et 500 000€ TTC.
3. **S'agissant d'un marché de type 'services sociaux' au sens du code de la commande publique, il sera passé en procédure adaptée au titre de l'article R 2123-1 1° du code précité.** (NB : à partir de 214 000€ HT nécessité d'engager une procédure formalisée sauf pour les marchés de type 'services sociaux' qui peuvent être passés en procédure adaptée, ce qui est plus simple car ne nécessite pas l'intervention de la CAO et permet de réduire les délais)

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- D'autoriser le Président au lancement de la consultation à intervenir dans les conditions précédemment définies, étant précisé que le choix du prestataire fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 4 mars 2021  
Le Président, Max TOURVIEILHE

